

un appel pathétique à la paix, à la raison, aux citoyens canadiens, en disant: Calmez-vous, restez chez vous, on contrôle la situation.

Je comprends qu'on contrôle la situation; on tient les gens écrasés sous la botte de la haute finance. C'est bien simple à comprendre. Voilà pourquoi nous avons dit, dès le début, que nous ne croyons pas à cette réforme fiscale, parce que c'est de la bouillie pour les chats.

Nous voulons une réforme monétaire en profondeur, qui donnera à chaque Canadien, indépendamment de son allégeance politique, de sa race, de sa religion, la reconnaissance du droit économique d'avoir une honnête subsistance, d'avoir sa part de la production nationale, même s'il a été remplacé par la machine, qu'il n'a pas d'instruction pour travailler, qu'il est trop âgé ou trop jeune pour travailler.

Combien de cas de pauvreté ne pourrait-on pas citer aujourd'hui? Le système économique doit être un système pourvoyeur de sécurité et de liberté, et non pas un système qui écrase les individus à son profit.

A-t-on créé l'argent pour le servir ou pour qu'il nous serve?

Est-ce que le Parlement est ici pour se servir ou pour servir la population canadienne?

Monsieur le président, lorsqu'on crée, à grand renfort de publicité, un ministère pour «tripoter» l'administration, que dit le gouvernement? Il dit qu'il faut créer plus d'administration pour améliorer la situation et qu'il faut un autre ministère de tel nom.

Alors, tout le monde applaudit et discute et, finalement, on adopte cette mesure. Pourquoi a-t-on créé un nouveau ministère? Pour donner plus de service à la population, pour faire ceci ou cela.

A-t-on créé un ministère pour qu'il serve le gouvernement ou la population? Il faudrait se le demander. Si mes vis-à-vis reconnaissent le bien-fondé de ce raisonnement, dans le cas d'une institution, quelle qu'elle soit, ils devront le reconnaître également dans le cas de l'institution financière. La Banque du Canada, voilà une institution qui n'est ni américaine ni européenne, mais bien canadienne. Qu'attendons-nous pour nous en servir?

Si le gouvernement est incapable, à cause du manque de revenu, de porter les exemptions de base d'un célibataire de \$1,500 à \$3,000, et celle des personnes mariées de \$2,850 à \$5,000, le ministre des Finances devrait utiliser la Banque du Canada pour venir au moins en aide à ces gens et leur assurer le minimum vital. Mais encore faudrait-il qu'il cesse de rire et passe à l'action.

Il y a toujours une «sacrée» limite!

Si le gouvernement est incapable d'accorder une augmentation de l'exemption de base, quelles en sont les raisons? Il répondra bien sûr que l'administration du gouvernement coûte de plus en plus cher, que nos seules sources de revenus sont les taxes que nous allons chercher dans les poches des contribuables, et que chaque contribuable, dans un esprit de solidarité nationale, doit contribuer au fisc. Si le gouvernement fédéral reconnaît que c'est là sa seule source de revenu, avec les emprunts qu'il contracte chez les étrangers, cela signifie qu'il n'est pas prêt à reconnaître cela.

Et si le gouvernement reconnaît le problème de pauvreté...

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais je le fais pour lui faire remarquer que son temps de parole est maintenant écoulé.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Finances (M. Benson), afin de clarifier un cas bien particulier, celui des personnes qui se dévouent pour l'administration de certains corps publics, tels les commissions scolaires et les conseils municipaux ruraux.

L'honorable ministre des Finances a certainement reçu, comme nous, de nombreuses instances à cet effet, demandant que, dans la nouvelle loi de l'impôt, on tienne compte des compensations accordées aux commissaires d'écoles, aux conseillers municipaux, ainsi qu'aux maires de municipalités rurales.

Il est sûr, monsieur le président, que pour toutes ces personnes qui se dévouent d'une façon constante pour leurs concitoyens, il serait tout à fait normal qu'à un moment donné, l'État accorde certains dédommagements pour compenser les dépenses qui leur sont occasionnées pour assister à certaines réunions, de même que le temps qu'elles consacrent quotidiennement au public.

Je peux parler de ce cas, monsieur le président, en connaissance de cause, parce que j'ai été longtemps commissaire d'école et que j'ai travaillé pendant de nombreuses années avec les maires et les conseillers municipaux.

Chaque fois qu'ils devaient se déplacer, on entendait des réflexions semblables: C'est dommage qu'il n'existe pas de loi pour compenser un peu nos dépenses. Alors, une loi a été adoptée par la législature du Québec. J'imaginais que c'est pareil dans les autres provinces—je voudrais surtout attirer l'attention de la Chambre sur ce qui se passe dans le Québec—et une compensation a été autorisée. Je constate dans les informations données relativement au bill qu'un certain montant a été prévu à cette fin. Je le comprends peut-être mal, mais j'ai cru saisir qu'il s'agissait d'environ un tiers de leur rémunération. Alors, supposons qu'un maire reçoive \$300 par année, il aurait droit de déduire uniquement \$100. Je peux assurer la Chambre que dans les municipalités rurales, le maire dépense \$300 et davantage au service de ses concitoyens.

Alors, je voudrais bien qu'on aille au fond des choses. Tel est notre rôle! Il faut rendre justice à ces personnes et ne pas les décourager. Même si des projets de loi sont actuellement à l'étude dans ma province, visant à abolir le poste d'un très grand nombre de commissaires d'écoles, je veux considérer les faits tels qu'ils existent et traiter de la situation actuelle.

Je considère que l'homme n'a pas été fait pour l'État, mais que l'État est fait pour l'homme et doit être au service de l'homme. C'est ce que disait d'ailleurs un grand premier ministre anglais, sir Anthony Eden, il y a 30 ou 40 ans. C'est encore d'actualité; cela prouve que nous devrions, nous, parlementaires, bien saisir la portée de cette réflexion: l'homme n'est pas fait pour l'État, mais l'État pour l'homme.

Étant donné ces circonstances, je voudrais bien que l'honorable ministre des Finances nous assure que le projet de loi protégera cette catégorie de personnes que j'ai mentionnée au début. Le tiers, à mon sens, n'est pas suffisant. Je suggérerais donc à l'honorable ministre des Finances de modifier son projet de loi en conséquence, pour que dans toutes les municipalités rurales—je ne parle pas des grandes villes—au niveau scolaire ou municipal, la totalité de la rémunération accordée aux commissaires d'écoles, aux conseillers municipaux et aux maires de municipalités rurales soit déductible de l'impôt sur le revenu.